



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 13 septembre 2023 — N° 57

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Clément Bédard, fondateur du marché Les Pères Nature.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le succès de la Fête interculturelle NDG.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Moisson Lanaudière.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de saluer le courage et la détermination de Mme Maureen Vachon.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lisette Lahaie pour son engagement social et communautaire.

13 septembre 2023

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin d'inviter les parlementaires à constater l'état d'urgence climatique.

M. Gagnon (Jonquière) fait une déclaration afin de rendre hommage au groupe de musique Voïvod.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire de la Ligue de fers Molson de Gatineau.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'organisme Alphabeille Vanier.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Danielle Francoeur, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Salon des aînés de Saint-Jérôme.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner l'importance des médias locaux.

13 septembre 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 33 Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 33.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 31 concernant la sécurité des signaleurs routiers, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 23 mai 2023 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve);

(Dépôt n° 720-20230913)

13 septembre 2023

La réponse à la question écrite n° 32 concernant la mise à niveau d'installations sanitaires et des travaux à exécuter à la Maison du tourisme de Tadoussac, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 23 mai 2023 par Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey).
(Dépôt n° 721-20230913)

Dépôts de pétitions

Mme Rizqy (Saint-Laurent), en remplacement de Mme Nichols (Vaudreuil), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 60 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modification au code municipal afin de rendre obligatoire la diffusion des informations relatives aux séances extraordinaires.
(Dépôt n° 722-20230913)

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 047 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retrait de l'exception visant les chauffeurs d'autobus scolaires de la Loi sur les normes du travail.
(Dépôt n° 723-20230913)

M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 771 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abandon du projet de prolongement du boulevard Assomption-Souigny.
(Dépôt n° 724-20230913)

13 septembre 2023

M. Grandmont (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 197 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une piste multifonctionnelle sur le pont de Québec.
(Dépôt n° 725-20230913)

Mme Prass (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 145 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à modifier les règles en matière d'adoption internationale.

(Dépôt n° 726-20230913)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Mme Dufour (Mille-Îles), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'accès à la propriété; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

13 septembre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée déplore l'augmentation de l'insécurité alimentaire dans les écoles québécoises;

QU'elle rappelle que l'accès des enfants à une alimentation saine est un facteur déterminant de l'égalité des chances et de la réussite éducative;

QU'elle salue la mobilisation grandissante d'organismes communautaires et de la société civile en faveur d'une plus grande sécurité alimentaire des enfants;

QU'elle reconnaisse l'expertise de ces organismes;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de viser l'élimination de l'insécurité alimentaire dans les écoles du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Bouazzi (Maurice-Richard) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale constate les disparités du prix de l'essence entre la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et les autres régions du Québec;

QU'elle reconnaisse que ces disparités touchent particulièrement les citoyens de la Capitale-Nationale;

13 septembre 2023

QU'elle demande au gouvernement de mandater l'Office de la protection du consommateur ou tout autre organisme compétent afin de lancer une enquête sur l'absence de concurrence dans le milieu de l'essence.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal (Mercier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à Mme Denise Bombardier, qui s'est éteinte le 4 juillet dernier;

QU'elle salue sa carrière remarquable à titre de journaliste, essayiste, auteure et animatrice;

QU'elle reconnaisse son apport à la vie culturelle québécoise et, en particulier, à la production littéraire de langue française;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches;

QU'enfin, l'Assemblée nationale observe une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 119 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

13 septembre 2023

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 29, Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens.

13 septembre 2023

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 12 septembre 2023, sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, soit maintenant adopté.

M. Lévesque, deuxième vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 14 septembre 2023 :

- le premier, sur une question adressée par M. Morin (Acadie) à M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, portant sur le sujet suivant : « les délais et les arrêts de procédure inacceptables dans le système de justice »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) à Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, portant sur le sujet suivant : « la rémunération des stages ».

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 23 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 23 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est adoptée.

À 11 h 56, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

13 septembre 2023

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) propose :

QUE l'Assemblée nationale déclare que l'absence de vision et de mesures suffisantes proposées par le gouvernement caquiste en matière de logement, d'aide financière aux études, de soutien aux PME, de lutte à la pénurie de main-d'œuvre et visant à pallier les effets de la hausse du coût de la vie nuit à l'économie du Québec et à la prospérité des familles québécoises.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 29 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 41 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 14 septembre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

13 septembre 2023

À 17 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 14 septembre 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

13 septembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal (Mercier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 119)

POUR - 111

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Legault (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)	